

Date d'envoi de la convocation : 22 novembre 2019

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 novembre 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de novembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. le Maire  
M. Denis LAGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absent et non représenté : 1 M. Joris MONSEIGNE

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

## N° DL28112019-16 : Décision modificative budget principal n°3

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les prévisions inscrites au budget peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, par le vote d'une décision modificative. La décision modificative présentée ci-après porte sur la section de fonctionnement de ce budget.

La commune a perçu des remboursements de sinistres dans le cadre de dommages ouvrages, de déclarations d'assurance ou de remboursements. Il est donc proposé d'inscrire les crédits nécessaires pour pouvoir engager les réparations au compte 615221 « réparations sur biens mobiliers ».

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11

**VU** les crédits inscrits au budget primitif 2019 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2018,

**VU** les crédits inscrits au budget supplémentaire 2019 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2019,

**VU** les crédits inscrits à la DM n°1 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 9 mai 2019,

**VU** les crédits inscrits à la DM n°2 adoptés par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2019,

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines du 21 novembre 2019,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget 2019,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

ACCEPTÉ la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
Chapitre 011 - charges à caractère générales		
615221 - réparation sur biens mobiliers		34 927
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		
7788 - reversement, restitution	34 927	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>



### Délibération adoptée.

**POUR : 20** M. Le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mmes Amandine VIGNERON, Michèle VIGNEAU et M. Jean-Michel JESUPRET.

**CONTRE : 6** Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce document. Toute contestation de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 2 DEC. 2019

- 2 DEC. 2019